

#### **REÇU EN PREFECTURE**

Le 18 avril 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE POSTO DE BS



# Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

#### Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-Francois MENESTRIER (à compter de la guestion n°5), Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod: M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Palise: M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux: M. Romain VIENET, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Nancray: M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : Amagney : M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, Besançon : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), Champoux : M. Romain VIENET à M. René BLAISON, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, Nancray: M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00090

Rapport n°11 - Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la ville de Besançon

# Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la ville de Besançon

## Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	19/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	9
Sans incidence budgétaire	

#### Résumé:

Pour assurer la prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la Ville de Besançon, une consultation des opérateurs économiques doit être lancée prochainement. Celle-ci sera engagée en groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon et Grand Besançon Métropole (coordonnateur).

#### I. Contexte

Dans le cadre du groupement de commandes permanent créé le 15 décembre 2022 et régi par les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, Grand Besançon Métropole (GBM), la Ville de Besançon et le CCAS se sont regroupés sous forme d'un groupement de commandes pour passer un accord-cadre à bons de commandes portant sur la prestation de précollecte, collecte, transport et traitement des déchets des services de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS. L'accord-cadre en cours arrive à échéance le 30 septembre 2025. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera Grand Besançon Métropole. Les principales missions assurées par le coordonnateur seront les suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification de l'accord-cadre au(x) titulaire(s).

## II. Objet du marché

Le marché concernera la prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de GBM et des services municipaux de la Ville de Besançon et du CCAS.

La consultation sera divisée en 8 lots :

- Lot 1 : Déchets de bois (palettes, morceaux) pour un montant maximum de 25 000 €/an,
- Lot 2 : Déchets de ferraille et métaux divers (marché en recettes) pour un montant estimé de 62 500 €/an,
- Lot 3 : Déchets divers en mélange non valorisables de type encombrants et déchets de bâtiments et de travaux publics (de type, terre, gravats, déchets de démolitions) pour un montant maximum de 225 000 €/an,
- Lot 4 : Déchets de résidus de balayures de chaussée pour un montant maximum de 115 000 €/an,
- Lot 5 : Déchets de feuilles ramassées sur la voie publique pour un montant maximum de 65 000 €/an,
- Lot 6 : Déchets recyclables en mélange pour un montant maximum de 140 000 €/an,
- Lot 7 : Bouteilles de gaz pour un montant maximum de 50 000 €/an,

Lot 8 : Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) matériel informatique pour un montant maximum de 25 000 €/an.

## III. Procédure de passation

La procédure retenue sera l'appel d'offres ouvert prévue à l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.

La consultation sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum annuel HT par lot indiqué ci-dessus, mono-attributaire.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an renouvelable trois fois, soit une durée maximum de quatre ans.

Un avis d'appel à concurrence sera publié en avril 2025 pour une attribution en juin 2025.

## A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accordcadre.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots n°3, n°4 et n°6 de l'accord-cadre avec les attributaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 120 Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon